

CAP des Personnels d'Encadrement Supérieur du 22 mars 2012 – les résultats

CAP n°1 : administrateurs

Ont été nommés au grade d'administrateur hors classe : Antoine CHINES (cab. du Maire), Virginie DARPHEUILLE- GAZON (SGCP), Christine FOUCART (DLH), Dominique FRENTZ (dét.), Arnault GAUTHIER (dét.), Marie-Christine LANGLAIS (dét.), Yann LUDMANN (dét.), Anne LUKOMSKI- ECOLE (DU), Sylvie PENOT (DRH).

CAP n°2 : attachés des administrations parisiennes

Les nominations sur emploi de chef de service administratif ont été confirmées pour : Sylvie CELDRAN (DEVE), Vincent CUVELIER (DF), Odile HUBERT HABART (DA), Sophie LACHASSE (DRH), Mireille LE MOAN (DFPE), Geneviève MARC (DASES), Anne PUSTETTO (DUCT).

Ont été promus à l'échelon spécial de l'emploi de chef de service administratif : Brigitte LAREYRE (DA), Odile MORILLEAU (DASES), Martine PECH (DRH), Michèle PEYRAUD (DASES)

Les représentants UCP ont rappelé qu'ils considéraient qu'un des critères importants pour le détachement d'attachés dans l'emploi de CSA était la capacité à encadrer du personnel, tout autant que l'expertise du domaine d'activité exercée et constaté qu'en l'espèce, ces critères avaient été respectés.

CAP n°3 : ingénieurs des services techniques

Ont été nommés :

- Au grade d'ingénieur en chef : Christine BAUE (DU), Olivier BONNEFOY (DVD), Jean-François FERRANDEZ (DPE), Caroline HAAS (DEVE), Marc HANNOYER (DPA), Emmanuel ROMAND (DFPE) ;
- Au grade d'ingénieur général : Régine ENGSTROM (DEVE), Thierry LANGE (DVD), Rémy THUAU (DPA) ;
- Au grade d'ingénieur général de classe exceptionnelle : Michel BINUTTI (DPE), Patrick LEFEBVRE (DVD).

Il convient de préciser qu'une nouvelle fois, comme en 2010, les représentants de la section IST ont quitté la CAP, après avoir uniquement participé au vote sur les nominations des ingénieurs en chefs. Il s'agissait de marquer le désaccord très net de l'UCP devant le nombre insuffisant de nominations d'ingénieurs généraux.

Comme en 2010, la CAP a siégé en l'absence de nos représentants, marquant ainsi le refus de l'administration de prendre en compte une revendication de bon sens : ceux qui occupent des fonctions d'ingénieurs généraux doivent accéder rapidement à ce grade, sans attendre jusqu'à trois ans dans leur poste.

CAP n°4 : ingénieurs hygiénistes et hydrologues

Ont été nommés

- Au grade d'ingénieur divisionnaire : Alexandre GONCALVES (DPE-SIAAP), Pascale NEVEU (DPE)
- Au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle : Laurent MARTINON (DASES), Laure MENJOU (DPE- SIAAP)

CAP n°5 : ingénieurs des travaux

Ont été nommés au grade d'ingénieur divisionnaire : Marc BRET, Boris MANSION, Thierry BOURDAS, Anne-Sophie CHERMETTE (DVD), Dominique OUAZANA, Alexandre NEZEYS, Olivier RAYNALT (DPE), Victor LECOURTIER, Régis PETITJEAN, Marilyn MULLER, Jacques DERAUCROIX (DPA), Emmanuelle SANCHEZ, Joachim DELPECH, Caroline LETURCQ (DEVE), Anthony THEIL (DU), Simon TAUPENAS (DSTI), Maxime CAILLEUX, Valérie CHRISTORY (DA), Van Binh MOHAMED ABDEL (DLH), Jean Louis GUILLOU (DJS).

CAP n°6 : architectes voyers

Ont été nommés au grade d'architecte voyer en chef : Françoise NIVOSE-BOYER (DPA), Bruno LAMBERT (DU), Mickel RIVIERE (DU), Hery RAVELOMANANTSOA (DUCT)
A été nommé au grade d'architecte voyer général : Dominique ROBELIN (DLH)

Une nouvelle intégration d'un paysagiste DPLG dans le corps des architectes voyers était inscrite à l'ordre du jour, après les 5 précédemment actées lors de la CAP du 14 décembre 2011. L'administration a une nouvelle fois décidé de valider cette procédure malgré l'opposition des représentants élus des architectes voyers. Cette position syndicale s'inscrit dans la continuité de la procédure contentieuse qui oppose le Syndicat des Cadres Techniques de l'UCP à la Ville de Paris, actuellement au stade du pourvoi en cassation auprès du Conseil d'Etat. Ce recours, déposé initialement en 2008, faisait suite à la modification du statut des architectes voyers, votée au Conseil de Paris sans aucune concertation préalable. Rappelons que le but de ce recours n'est pas de remettre en question la titularisation de nos collègues paysagistes dans un corps d'accueil, mais de contester le fait qu'elle s'accompagne d'inégalités inacceptables entre agents d'un même corps, et de fondements juridiques manifestement illégaux.

CAP n°7 : ingénieurs économistes de la construction

Ont été nommés au grade d'ingénieur de classe supérieure : Philippe CHICOISNE, Chantal GUEU (DPA)

L'UCP adresse ses plus vives félicitations à toutes et à tous !

DRH : CTP du 6 mars 2012 portant sur la formation, la sécurisation des locaux et le projet de Direction

Présidé par Maïté ERRECART, adjointe au Maire de Paris, chargée des ressources humaines, le CTP de la DRH a traité essentiellement des points suivants :

1) La formation.

Le plan de formation 2012 et le bilan 2011 ont été présentés. L'UCP, en sa qualité d'organisation signataire de l'accord cadre formation, particulièrement attentive à sa mise en application, n'a pas manqué de relayer les observations et les attentes des personnels en la matière.

L'UCP a réitéré ses demandes :

* **De mise à jour des fiches métiers** pour vérifier que les formations sollicitées par les agents, lorsque ces fiches intègrent des évolutions prévisibles, seront bien accordées hors DIF. La DRH a effectivement reconnu la nécessité pour les agents d'effectuer cette mise à jour.

* **D'accessibilité au compteur DIF**, prévue dans l'application FMCR (Formation, Métiers, Compétences, Recrutement). Comme pour Chronogestor, l'objectif pour les agents est de pouvoir consulter régulièrement le suivi des heures en matière de DIF. En attendant cette accessibilité, les agents bénéficieront d'une information sur la fiche de paie de juin 2012 leur indiquant leur solde au 31/12/2011.

* **D'obtenir communication du nombre de formations refusées** (DIF et hors DIF) en précisant les motifs de refus.

* **De mettre en place la procédure de formalisation des refus** pour permettre aux agents de saisir leur CAP (en cas de deuxième refus), comme le prévoit l'article 7 du décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007, relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. Un point sera proposé aux

organisations syndicales lors du prochain comité de suivi de l'accord cadre formation, dans le courant du 2^{ème} trimestre 2012.

* **D'indiquer la nature des absences en formation** pour déterminer la part des absences due aux impératifs professionnels (qui ne doivent pas être un frein à la formation des agents) imputable aux agents ou à leur service. Actuellement, la DRH n'est pas en mesure de faire cette distinction, ce qui n'est pas satisfaisant. Rappelons que pour les formations relevant du DIF, toute absence, sans justification reconnue (maladie, raison personnelle justifiée, nécessité de service...), entraîne un décompte sur le DIF.

Le plan de formation 2012 étant le 1^{er} plan préparé avec **FMCR**, l'UCP a demandé un point d'étape sur la mise en œuvre de cette nouvelle application. Il s'agit notamment de vérifier que cet outil n'est pas trop chronophage pour les gestionnaires de formation et de permettre aux agents inscrits, ainsi qu'au service, d'avoir une vue d'ensemble sur la formation et sur les absences du service qui en découlent. La DRH s'est engagée à faire ce point lors du prochain comité de suivi.

2) La sécurité sur les différents sites de la DRH.

L'implantation de la DRH sur plusieurs sites a nécessité la mise en œuvre de mesures de sécurité adaptées à la configuration des lieux.

* **Installation d'une caméra de surveillance au 2, rue de Lobau à Paris 4^{ème}.**

La DPP, dont c'est le cœur de métier, apportera son concours à la gestion de ce dispositif.

* **Renforcement des aménagements de l'espace d'accueil 11 rue Audubon à Paris 12^{ème} et des bureaux des personnels de la section indemnisation perte d'emploi du bureau des pensions.**

Ces mesures participeront à l'amélioration des conditions de travail notamment par rapport au risque agression. Quant aux tensions liées à la charge de travail, elles ne disparaîtront pas sans un renforcement de la professionnalisation en amont des acteurs et des procédures dans les directions employeurs de vacataires. La DRH propose l'élaboration d'un guide sur les vacataires qui permettra d'harmoniser les pratiques entre les directions concernées.

* **Sécurisation de l'accès du 7, rue Mornay à Paris 4^{ème} qui accueille le nouveau centre de formation et de documentation et l'Université des Cadres.**

Les mesures envisagées sont en cours de réalisation (changement des portes de l'entrée principale, système d'alarme, système de contrôle d'accès par carte professionnelle...)

A cette occasion, l'UCP a évoqué le réaménagement du 4 rue de Lobau et a obtenu la confirmation que 5 salles seraient bien récupérées par le bureau de la formation de la DRH.

L'objectif rappelé par l'élue en charge des personnels et la DRH est de regrouper à terme sur un minimum de sites le maximum de services.

3) La mise en œuvre du projet de direction.

2012 doit être l'année où seront recherchées des solutions pour dégager des marges de manœuvre et réduire « la pression interne et externe » vis-à-vis des personnels de la DRH.

L'UCP qui souscrit à cette intention, n'a pas manqué de pointer les problématiques rencontrées notamment par les bureaux de gestion :

- Comment réduire la « pression interne » alors que les conséquences des phases 3 (débutée en janvier, terminée fin février), 4 (en cours) et 5 (prévue pour fin d'année) de la réforme de la catégorie B augmenteront encore en 2012 la charge de travail, dans un contexte de poursuite des réductions d'effectifs (redéploiements) ? La DRH n'a pu que le reconnaître. Cette réponse n'est pas rassurante pour les agents...

- Comment et quand seront associés et informés les personnels des bureaux de gestion dans la révision du circuit de production des actes de gestion administrative ? Le processus est déjà entamé avec certaines directions (DASES, DPE, DFPE...) **L'UCP a été entendue** : certains gestionnaires de personnels de la DRH seront associés à cette démarche dès la fin de ce mois.

2012 doit être aussi l'année où la DRH va promouvoir les valeurs retenues pour aider les agents à mieux travailler ensemble et avec leurs partenaires.

10% des effectifs de la direction ont été sollicités pour réfléchir à ces valeurs. Cinq ont été ainsi retenues : cohésion, qualité, ouverture, innovation et solidarité. L'UCP a regretté que les personnels associés à cette démarche n'aient pas fait systématiquement partager la réflexion au sein de leur bureau.

Pour expliciter et promouvoir ces valeurs, une brochure sera diffusée à l'ensemble des agents en avril 2012.

CASVP : le commencement de la fin du service public dans les EHPAD ?

Le 5 mars 2012, la direction du CASVP a réuni les organisations syndicales sur le projet d'externalisation des repas à l'EHPAD Debrousse.

En effet, l'ensemble du ménage et la confection des repas sont assurés par une entreprise privée. Et à compter du 1^{er} avril 2012, le CASVP va expérimenter l'externalisation de la distribution des repas, sur un des trois bâtiments.

Les agents sociaux seront redéployés sur les deux autres bâtiments, tout en maintenant un cadre hôtelier.

Au 31 décembre 2012, la Direction fera un bilan et décidera de l'extension de ce dispositif.

L'UCP rappelle qu'elle s'est toujours opposée à l'intervention du privé dans les services du CASVP.

Aussi, l'UCP met en garde contre le risque d'abandon de la professionnalisation des personnels, l'arrêt programmé de la création de postes et le retrait progressif de l'administration de sa mission sociale.

Union des Cadres De Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45